



# Challenge régional de pétanque à SAINT-LÔ Samedi 03 septembre 2022



Les membres de l'ASCEE-50 vous donne rendez-vous au foirail  
du hall des expositions de Saint-lô





## **Le mot de la Présidente de l'URASCE NORMANDIE**

Mesdames, Messieurs,

2020 et 2021 sans activité, cependant pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, les ASCE de la région Normandie se réuniront lors d'un challenge régional de pétanque.

L'ASCE-50 a tout mis en œuvre pour satisfaire les amateurs de pétanque et leurs accompagnateurs pour cette journée sportive toujours conviviale et chaleureuse.

Je vous invite à participer nombreux à cette journée qui permet de se retrouver entre normands et participe à souder les liens amicaux dans notre mouvement associatif.

Très belle journée à toutes et tous.

A bientôt!

Marie-Claire LECARPENTIER  
Présidente de l'URASCE Normandie.



## CHALLENGE RÉGIONAL DE PÉTANQUE A SAINT-LÔ

### Le mot de la Présidente de l'ASCEE organisatrice

Chers adhérents,

Tout d'abord, je me réjouis de voir la pandémie COVID-19 s'atténuer et de connaître un retour à une « vie plus normale ». C'est un plaisir de revoir les sourires non masqués, de retrouver les moments conviviaux, les manifestations sportives et culturelles. Ces lieux si précieux à notre mouvement associatif.

En raison de cette pandémie, l'ASCEE-50 n'a pas été en mesure de vous proposer le challenge régional pétanque en 2020 ni en 2021. Après 2 années blanches, je peux vous assurer que toute l'équipe de comité directeur de l'ASCEE-50 avec l'appui des membres de la section de section va mettre tout en œuvre pour vous accueillir comme il se doit.

J'espère vivement que vous répondrez favorablement à cette proposition de retrouvailles dans la Manche et plus précisément dans la ville préfecture SAINT-LO.

La pratique de pétanque est un « sport » qui permet aux adhérents de toute catégorie sociale de se confronter et de se côtoyer. Notre mouvement associatif fédère toute une population.

Les amateurs sont les biens venus.

La compétition sera le challenge de certains, mais d'autres viendront tout simplement partager cette journée de retrouvailles normandes.

On compte sur vous toutes et tous !

Sentiments amicalistes.

La Présidente de l'ASCEE 50,  
Chantal BALNY

Tout d'abord, vous trouverez ci-joint 2 parcours de randonnées qui seront proposés aux accompagnateurs.

Ces 2 randonnées seront encadrées par Françoise et Brigitte.

12.79 km      2:27:54      11:34 /km      249 m      1,009

Distance      Durée      Allure moyenne      Ascension totale      Calories



Quelle App

12.79 km      2:27:54      11:34 /km      249 m      1,009

Distance      Durée      Allure moyenne      Ascension totale      Calories



Quelle App



## MODALITÉS PRATIQUES

### **INSCRIPTIONS**

Toute ASCE(E) qui désire participer au Challenge régional doit retourner impérativement, **avant le 12 août 2022**, un dossier comprenant :

- > une fiche récapitulative des équipes
- > une fiche récapitulative des inscriptions
- > les fiches d'inscriptions individuelles
- > un chèque du montant global des frais de participation, établi à l'ordre de l'ASCE 50.

Ce dossier doit être adressé à :

ASCE 50  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche  
ASCEE50 Gérald EUDES  
477 Boulevard de la Dollée – BP 60355  
50015 SAINT-LÔ cedex

### **LICENCES**

Tout participant à la compétition doit être en possession de la carte d'adhérent 2022 de son ASCE et d'une pièce d'identité.

Les contrôles sont effectués par la commission d'organisation.

**Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte et sera renvoyé à chaque ASCE.**



## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

A partir de 8 h 30	Accueil des participants (café)
9 h 30	Début du challenge de pétanque Départ pour la 1ère randonnée
12 h 30	Repas (Saucisse ou côte, frites, salade, fromage, dessert tarte normande, café)
14 h 00	Reprise des parties Départ pour la 2ème randonnée ou visite libre du Haras
18 h 30	Remise des prix et vin d'honneur à la salle des fêtes de Baudre Dîner à la salle des fêtes de Baudre (moules frites à volonté, fromages, dessert, café)

**Il est demandé aux participants d'emmener ses couverts**



## **LE RÈGLEMENT**

### **1 - ORGANISATION**

#### **➤ Article 1 - Date et lieu**

Placé sous l'égide de l'URASCE Normandie, le challenge régional de pétanque se déroulera **en doublette** (masculine, féminine ou mixte) **le samedi 03 septembre 2022 à Saint-Lô (50)**.

**L'organisation est confiée à l'ASCE 50.**

#### **➤ Article 2 - Participants**

Ne sont admis à participer que les adhérents et ayants-droit et adhérents extérieurs (conjoint et enfants de moins de 25 ans) des ASCE affiliées à la FNASCE.

Un joueur ne peut participer à la compétition qu'avec une seule ASCE et une seule équipe.

#### **➤ Article 3 - Droit d'engagement**

Pas de droit d'engagement au challenge.

#### **➤ Article 4 - Tirage au sort des rencontres**

Les tirages sont confiés au représentant de l'ASCE organisatrice, qui ne pourra en donner communication qu'une demi-heure avant le début de la compétition.

On veillera cependant, dans la mesure du possible, à ce que deux doublettes d'un même département ne soient pas opposées lors du premier tour.

**La table de marque sera tenue par Gérald et Dominique**

#### **➤ Article 5 - Commission d'organisation**

Est mise en place, durant toute la durée du challenge, une commission d'organisation, ayant pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

## **2 - DÉROULEMENT**

### **➤ Article 6 - Déroulement de l'épreuve**

Ce challenge se voulant convivial doit permettre à toutes et à tous, chevronné(e)s et débutants de passer une agréable journée. Toutes les équipes joueront le même nombre de parties et affronteront au fil des parties, des équipes ayant un classement provisoire semblable.

Le premier tableau sera constitué avec 4 équipes par poules.

Après les poules, le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> dans le A, le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> dans le B, concours C voir D,

Toutes les parties débutées seront terminées, et sans interruption.

Le nombre de parties dépendra du temps passé pour chaque partie.

### **➤ Article 7 - Durée des parties**

Les parties se dérouleront en 13 points.

### **➤ Article 8 - Réclamations**

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Pétanque.

Les éventuels litiges seront examinés et réglés par la commission d'organisation.

### **➤ Article 9 - Obligations des participants**

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, allocutions, distribution des récompenses, etc.) pendant toute la durée de la manifestation.

En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

### **3 - CLASSEMENT**

#### **➤ Article 10 - Classement des équipes**

Un classement individuel des équipes sera établi.

Un classement par ASCE normande sera établi pour l'attribution du challenge. Les points des 3 meilleures équipes de chaque ASCE seront additionnés. En cas d'égalité, parmi les ASCE à égalité, ce sera celle qui aura l'équipe la mieux placée qui remportera le challenge.

A l'issue de chaque partie, le classement sera établi en tenant compte en premier lieu du nombre de parties gagnées depuis le début du concours puis du « point average ».

Par exemple, une équipe ayant gagné 13 à 8 se verra attribuer un point pour le nombre de parties gagnées et +5 pour le « point average ». L'équipe ayant perdu marquera 0 point pour le nombre de parties gagnées et -5 pour le « point average ». Ces deux critères seront additionnés séparément au fil des parties.

### **4 - SANCTIONS**

#### **➤ Article 11- Pénalités et Sanctions**

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité (retrait de points) une équipe dont le comportement antisportif le nécessiterait.

En cas d'incidents graves, la commission d'organisation pourra exclure du tournoi le joueur fautif ou l'équipe fautive.

Les décisions de la commission d'organisation sont sans appel.

Enfin, les sanctions immédiates prises par la commission d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE.

## **5 - ASSURANCES**

### **➤ Article 12 - Couverture des risques**

L'ASCE organisatrice devra être titulaire d'un contrat «responsabilité civile» couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation.

Tous les participants au challenge devront, en outre, être titulaires d'une assurance en responsabilité civile et individuelle accident pour le conducteur du véhicule ainsi que les passagers.

L'ASCE organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels dus, notamment, à la négligence des participants.

Tout sinistre, susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCE organisatrice, devra faire l'objet, de la part de la (ou des) victimes ou à défaut de son ASCE, et avant le départ de celle(s)-ci du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dite ASCE.

Chaque participant devra avoir en sa possession un ordre de déplacement GMF (modèle joint) signé par le président de son ASCE ou de la présidente d'URASCE.

## **6 - DIVERS**

### **➤ Article 13 – Adhésion aux dispositions prises**

Par fait de son inscription, toute personne participant au challenge adhère sans restriction au présent règlement, et déclare en accepter toutes les dispositions, ainsi que les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

### **➤ Article 14 - Droit à l'image**

Tout participant à cette manifestation devra compléter la close de droit à l'image.

➤ **Article 15 – Cas de Force Majeure**

En cas de force majeure, l'ASCEE-50 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement, ou d'annuler la manifestation.

La Présidente de l'URASCE Normandie

*Signé*

Marie-Claire LECARPENTIER

La Présidente de l'ASCE 50

*Signé*

Chantal BALNY



**Visite libre possible du haras de Saint-Lô – Avenue de Paris**